

# Jean-Baptiste Gourdin rejoint le collège de l'Autorité de la concurrence

Publié le 04 septembre 2023

---

Par décret du Président de la République en date du 1er septembre 2023, M. Jean-Baptiste GOURDIN, conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé membre (non permanent) du collège de l'Autorité de concurrence, au titre des membres ou anciens membres du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, de la Cour des comptes ou des autres juridictions administratives ou judiciaires, en remplacement de M Christophe STRASSEL, qui a démissionné suite à sa nomination à la présidence de la chambre régionale des comptes de Metz.

## Notice biographique

Ancien élève de l'ENA (2004-2006/ promotion Simone Veil), titulaire d'un D.E.A de droit des affaires et de l'économie (2003 /Université Paris I) et diplômé de l'IEP de Paris (2000), Jean-Baptiste Gourdin a commencé sa carrière à la Cour de comptes, en tant qu'auditeur (2006-2009) puis conseiller référendaire (2009-2011).

Jean-Baptiste Gourdin a notamment été, de 2013 à 2015, le directeur de cabinet d'Olivier Schrameck, alors président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il a ensuite successivement exercé, au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles au Ministère de la culture, les fonctions de sous-directeur du développement culturel, de chef du service des médias (adjoint au directeur général/ 2016-2019) puis de Directeur général (2020-2022).

Il est, depuis octobre 2022, conseiller-maître à la cinquième chambre (travail et emploi, ville et logement, cohésion des territoires, immigration et intégration, cohésion sociale et solidarité, générosité publique).

Jean-Baptiste Gourdin est par ailleurs administrateur de la Bibliothèque nationale de France et rapporteur général de la Commission de contrôle des organismes de gestion collective.

Pour mémoire, le collège de l'Autorité se compose de 17 membres au mandat irrévocable. Le président et les quatre vice-présidents exercent leurs fonctions à plein temps, tandis que les 12 autres membres sont non permanents. Les membres sont issus de la sphère publique mais également de la sphère privée : ainsi magistrats, professeurs d'université, responsables économiques, représentants d'organisations professionnelles ou d'associations de consommateurs croisent leurs points de vue lors des délibérations (pour en savoir plus sur le [collège de l'Autorité](#))

## Contact(s)

Virginie Guin  
Directrice de la communication

01 55 04 02 62

[Contacter par mail](#)

**Crédit photo** : Ministère de la Culture